

Conditions générales de vente – Programme « Tous Consom'Acteurs ! »

(Version 1.1, date : 29/06/2023)

Article 1 - Objet :

Le Programme « Tous Consom'Acteurs ! » permet au Client de bénéficier de remise différée à l'achat (de type « Cashback ») chez une sélection de Partenaires qui se démarquent par leur engagement en matière d'éthique et d'écologie et, sous réserve de conditions définies par les Partenaires et par Helios.

Il s'agit de remises (Gains) qui se matérialisent par un remboursement différé d'une partie du montant d'un Achat (type Cashback) effectué chez un Partenaire payé avec une Carte Helios (hors carte enrôlée dans Paypal, Sum'up etc...), et sous réserve des conditions de l'offre définies par le Partenaire ou par Helios. A cet effet, les transactions des Clients effectuées avec une carte Helios sont analysées afin d'identifier l'enseigne dans laquelle elles ont été réalisées et vérifier si ces dernières sont des Partenaires.

Article 2 – Obtention des gains

Dès la réalisation d'un Achat, le Client bénéficie d'un Gain Potentiel, dont le montant est indiqué à titre indicatif sur sa Cagnotte « Mes Gains Éthiques » dans un court délai suivant la passation de l'Achat (au maximum de quelques jours ouvrés).

Helios fournit ses meilleurs efforts pour identifier automatiquement que la transaction a bien eu lieu chez le Partenaire.

Sous réserve que l'Achat ne soit pas retourné au Partenaire, que le Partenaire valide l'Achat et que le Partenaire remplisse l'ensemble de ses obligations au titre de sa participation au Programme Tous Consom'acteurs, notamment le paiement des sommes dues à Helios, le Gain Potentiel est converti en Gain Définitif dans les meilleurs délais suivant le paiement par le Partenaire à Helios du versement correspondant. Le montant du Gain Définitif apparaîtra en cette qualité dans l'Application.

Le Client pourra à tout moment demander le versement du solde de Gains Définitifs de sa Cagnotte « Mes Gains Éthiques » sur son compte bancaire, sous réserve que le solde des Gains Définitifs de la Cagnotte « Mes Gains Éthiques » soit d'au moins vingt (20) euros.

Article 3 - Offres du programme Tous Consom'Acteurs

Le Client est informé des différentes conditions de chaque offre des Partenaires sur l'Application Helios notamment : les conditions pour y bénéficier et le taux de remise sur Achat

Helios n'intervient pas dans la vente ou la réalisation de prestations ou d'un quelconque contrat qui pourrait être conclu entre le Client et les Partenaires. Le Partenaire est seul responsable des conditions juridiques et financières applicables aux prestations ou produits qu'il commercialise, et, plus largement, du traitement de toute réclamation ou de toute autre question découlant de leur vente ou fourniture.

Helios peut décider de supprimer tout Partenaire ou toute offre de son choix du Programme Tous Consom'acteurs ou le Programme Tous Consom'acteurs lui-même (cf. Article 5) sans préavis et sans qu'aucune contrepartie ne puisse être exigée par le Client de ce fait.

Article 4 – Souscription au programme

La souscription au Programme « Tous Consom'Acteurs ! » est gratuite pour l'Utilisateur et se fait pour l'ensemble des Comptes et Cartes Helios du Client.

Article 5 - Résiliation et fin du programme

À tout moment, le Client peut demander la résiliation de son adhésion au Programme Tous Consom'acteurs, au travers de l'Application ou par demande effectuée auprès d'un conseiller Helios. Réciproquement, Helios se réserve le droit d'exclure à tout moment le Client du programme, sans préavis ni justificatif.

A ce titre, les Parties conviennent et reconnaissent que les Gains Définitifs feront automatiquement l'objet d'un virement sur le compte Helios du Client ou sur tout compte de son choix, à sa demande et même si le solde de la Cagnotte « Mes Gains Ethiques » est inférieur à 20€. Les Gains potentiels, eux, sont automatiquement invalidés.

La clôture du compte Helios du Client et/ou de sa souscription à la Carte Helios entraîne de plein droit et automatiquement la résiliation de son adhésion au Programme Tous Consom'acteurs.

Dans ces hypothèses, le Client ne pourra demander à Helios une quelconque indemnité complémentaire ou somme de quelque nature que ce soit.

Helios peut mettre fin au Programme « Tous Consom'Acteurs ! » et aux présentes conditions générales à tout moment et sans préavis. En cas d'arrêt du Programme « Tous consom'acteurs ! », le montant des Gains Définitifs sera automatiquement versé sur le compte Helios du client.

Article 6 – Offres supplémentaires

En plus des offres de Partenaires d'Helios, le Client peut bénéficier gratuitement d'Offres supplémentaires d'enseignes qui ne sont pas Partenaires mais ont été sélectionnées par Helios. Ces offres sont personnalisées selon les habitudes de consommation du client et sont opérées par Paylead, partenaire d'Helios dans le cadre de la fourniture de ce service.

Dès la souscription du Client aux offres supplémentaires : les mêmes conditions que celles des présentes s'appliquent avec les enseignes que celles qui s'appliquent avec les Partenaires. Les gains des offres supplémentaires sont alors ajoutés à la Cagnotte « Mes Gains Ethiques ».

6.1 Souscription aux Offres supplémentaires : La souscription se fait par l'activation des offres supplémentaires, directement dans l'application Helios, en confirmant avoir lu [la politique d'utilisation des données pseudonymisées de Paylead et Helios](#) dans le cadre de ces offres supplémentaires

6.2 Résiliation : À tout moment, le Client peut résilier sa souscription via l'application ou en contactant son conseiller. La résiliation n'entraîne pas la résiliation de l'ensemble du programme mais seulement des Offres supplémentaires.

A ce titre, les Parties conviennent et reconnaissent que les Gains Définitifs resteront dans la Cagnotte « Mes gains éthiques » du client tandis que les Gains potentiels sont automatiquement invalidés.

6.3 Politique de Données : En cas de souscription aux Offres supplémentaires, les données de transaction du Client peuvent être échangées avec notre partenaire Paylead selon la [la politique d'utilisation des données pseudonymisées de Paylead et Helios](#) afin d'identifier l'éligibilité du Client aux offres et identifier les Achats réalisés dans les enseignes et de lui proposer des offres ciblées.

Article 7 – Contact

Le Client peut joindre Helios pour toute question relative à l'Application et/ou au Programme Tous Consom'acteurs via l'adresse email suivante « contact@helios.do » ou directement sur l'Application.

Article 8 – Interruption de service

Le service peut être interrompu temporairement en raison de maintenance, de mises à jour, de raisons techniques ou pour toutes autres raisons sans qu'il en résulte un quelconque droit à indemnisation ou compensation pour le Client.

Article 9 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des données (textes ou images) et bases de données le cas échéant figurant sur les pages « Tous consom'acteurs ! » sont la propriété exclusive d'Helios ou de tiers (comme les Partenaires). Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, du contenu ou de tout autre élément constitutif ainsi que toute extraction même partielle de bases de données, sur quelque support ou par tout procédé, est interdite.

Toute reproduction totale ou partielle des marques et logos y figurant à quelque titre que ce soit est interdite sans accord préalable et écrit d'Helios.

Article 10 – Divers

Le Programme est offert à titre gracieux par Helios et n'entraîne aucune obligation légale qui puisse être portée devant un tribunal.

Le Client s'engage à respecter de bonne foi les termes des Conditions Générales et du Programme Tous Consom'Acteurs. Ainsi le Client s'engage à n'effectuer aucune manœuvre frauduleuse lui permettant de bénéficier de Gains Définitifs non valablement dus, et notamment s'interdit de procéder à tout retour de l'Achat une fois les Gains Potentiels devenus Gains Définitifs et à ne procéder à aucun retour dont le remboursement aurait été effectué avec un moyen de paiement différent de la Carte Helios ayant servi à l'Achat.

Dans cette optique, Helios peut être amené à demander au Client, au moment de la demande de versement des Gains Définitifs sur le compte du Client, de fournir les justificatifs de commande, d'achat, de livraison, une copie de la facture ou un justificatif de débit correspondant à un Achat. Le Client s'engage à ce titre à se plier aux instructions d'Helios et à présenter tout justificatif utile permettant de témoigner de la régularité d'un Achat au moment de la demande de versement des Gains Définitifs sur le compte du Client.

Toute violation de cette clause pourra entraîner la demande de remboursement de l'ensemble des sommes perçues au titre du Programme Tous Consom'Acteurs sur les douze (12 derniers) mois.

Les conditions énoncées dans les présentes peuvent être mises à jour et/ou modifiées à tout moment sans préavis. Toute modification de ces conditions entrera en vigueur dès sa publication sur le site internet d'Helios (www.helios.do) ou son application.

Article 11 – Définitions

Les termes ou expressions qui suivent, qu'ils soient employés au pluriel ou au singulier, commençant par une majuscule auront la signification qui leur est attribuée ci-après :

« **Achat** » : Désigne l'opération d'acquisition au moyen de la Carte Helios d'un produit ou d'un service par l'Utilisateur auprès d'un Partenaire et permettant, à terme, de lui faire bénéficier d'un Gain Définitif, sous réserve du respect des présentes.

« **Carte Helios** » : Désigne toute carte bancaire reçue par le Client et émise par Helios, physique ou virtuelle, conformément à la Convention Préalable.

« **Client** » : Désigne toute personne disposant d'un Abonnement à la Plateforme Helios et d'une Carte Helios et adhérant aux conditions générales

« **Cagnotte « Mes Gains Éthiques** » » : Désigne le compte accessible au Client sur l'Application lui permettant de suivre l'évolution des gains dont il pourrait bénéficier à terme, sous réserve du respect des présentes.

« **Gain Définitif** » : Désigne le montant effectivement remboursé au Client par Helios en fonction du Taux de Remise, après finalisation de l'Achat et paiement préalable du montant correspondant à Helios par le Partenaire.

« **Gain Potentiel** » : Désigne le montant potentiellement remboursé au Client par Helios en fonction du Taux de Remise, auquel peut prétendre le Client par la réalisation d'un Achat, étant précisé que le gain sera définitivement acquis sous réserve du respect des présentes.

« **Partenaire** » : Désigne tout commerçant ayant conclu avec Helios une convention de partenariat l'intégrant dans le Programme Tous Consom'acteurs et certifiant, notamment, correspondre à la Charte Éthique accessible à l'adresse : <https://www.helios.do/charte-tous-consomacteurs>

« **Taux de Remise** » : désigne le taux de cashback relatif à l'Achat concerné qui proposé au Client et indiqué dans l'Application. Ce taux peut être modifié par Helios à tout moment. Le taux applicable est celui indiqué dans l'Application au moment de l'Achat.

« **Offres supplémentaires** » : désigne des offres de cashback dans des enseignes sélectionnées par Helios, se démarquant dans leur démarche éthique, mais n'ayant pas certifié correspondre à la Charte Éthique accessible à l'adresse : <https://www.helios.do/charte-tous-consomacteurs>